DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 13 septembre 2021

Sous la présidence de M. HEINTZ Paul, Maire.

Présents : Mme FECHTER Astrid, M. BRENCKLE Gilbert, M. HEINTZ Roland, FISCHER Didier, Mme TIMMEL Catherine, Mme LANG Nadine, M. CASPAR Georges, M. BRENKEL Maurice, M. FORSTER Claude, M. STUDY Gilbert, Mme GAST Christine, Mme MARTIG Christiane, Mme FISCHER Stéphanie

Absents excusés : M. FISCHER Didier, M. DUMINGER Paul

2021 – 33 : Acquisition d'une parcelle (voirie) – Rue de l'église

Le Conseil Municipal donne son accord à l'acquisition de la parcelle Section n° 19 n° (4) /218, d'une superficie de 0,18 ares, au prix de 1 500.- € l'are + frais de pose de 2 bornes, auprès des consorts WALTER Brigitte, WALTER Philippe et WALTER Dominique.

2021 – 34 : Révision allégée n°1 du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) du Hattgau Avis de la commune sur le projet en cours d'étude

M. le Maire expose aux membres du conseil municipal :

Le PLUi du Hattgau est le document d'urbanisme qui traduit la stratégie d'aménagement et de développement du territoire intercommunal sur l'ancien territoire de la Communauté de Communes du Hattgau et fixe en conséquence les règles et orientations relatives à l'utilisation du sol.
Il est opposable à toute personne publique ou privée pour l'exécution de tous travaux, constructions, aménagements, plantations, affouillements ou exhaussements des sols, et ouverture d'installations classées.

La révision allégée du PLUi du Hattgau, engagée le 19 mai 2021, a pour objet de permettre l'extension de la station d'épuration à Rittershoffen. Le dossier est en cours d'étude ; il fait l'objet d'une concertation avec le public et d'échanges avec les personnes publiques associées.

Le conseil communautaire arrêtera prochainement le projet de révision allégée du PLUi du Hattgau et tirera en même temps le bilan de la concertation. Conformément à la délibération relative aux modalités de collaboration entre la communauté de communes et ses communes membres en date du 19 mai 2021, le conseil municipal de chacun des communes est sollicité pour donner son avis préalablement à la décision du conseil communautaire.

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

La commune d'Aschbach a été saisie par le Président le 26 août 2021, et doit se prononcer avant le 30 septembre 2021.

Le Maire présente le projet de révision allégée du PLUi du Hattgau et notamment les modifications apportées sur le ban communal de Rittershoffen.

Le Conseil Municipal,

Vu le code de l'urbanisme et notamment son article L.153-8 ;
Vu le code général des collectivités territoriales ;
Vu la délibération du conseil communautaire en date du 19/05/2021 prescrivant la révision allégée n°1 du PLUi du Hattgau ;
Vu la délibération du conseil communautaire en date du 19/05/2021 fixant les modalités de collaboration entre la communauté de communes et les communes membres dans le cadre de la révision allégée n°1 du PLUi du Hattgau ;
Vu la saisine du Président de la Communauté de Communes en date du 26 août 2021, accompagnée du projet de révision allégée n°1 du PLUi du Hattgau ;

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité absolue,

Décide :
de donner un Avis Favorable au projet de révision allégée n°1 du PLUi du Hattgau.